Commune de La Farlède

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme révisé

Par arrêté n° ARR_2026_0079 du 22.01.2026, le Maire de La Farlède a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme révisé de la commune de La Farlède, pour :

L'ouverture à l'urbanisation d'un secteur en zone 2AUE avec création d'une OAP :
- Création d'un secteur 1AUEt ;
- Création d'une OAP n°11 « Pierre-Blanche » ;

La rectification d'erreurs matérielles et actualisation des servitudes d'utilité publique :
- Reprise de la mise à jour des SUP : correction de la liste et du plan des SUP concernant l'abrogation de la SUP « PT1 Télécommunications : production contre les perturbations électromagnétiques » ;
- Correction d'une erreur matérielle du plan des SUP (emprise/périmètre du cimetière) ;

La rectification du plan de fiscalité ;
L'adaptation du règlement du PLU concernant notamment la désimperméabilisation des sols, la hauteur (rampes, sous-sols, toitures végétalisées), des reprises d'imprécisions ou d'incohérences rédactionnelles et la correction du règlement écrit de la zone UB (secteur UBc) notamment sur les possibilités d'implantation par rapport aux limites séparatives au regard de l'OAP n°6 « Polarité commerces, services et équipements du centre-ville » ;
La suppression de l'emplacement réservé n° 37 ;
La mise à jour de la liste des ICPE au sein du rapport de présentation ;
La mise à jour du tableau des surfaces au sein du rapport de présentation.

Le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques (dont annexes), la liste des emplacements réservés, la liste des servitudes d'utilité publique et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) seront modifiés afin de les mettre en cohérence avec les modifications mentionnées ci-dessus.

L'enquête se déroulera du 16.02.2026 au 18.03.2026 inclus. La durée de l'enquête est de 31 jours.

Le projet de modification n° 2 du PLU révisé n'est pas soumis à évaluation environnementale.

A cet effet, Madame Anne-Sophie PHILIP a été désignée par décision de la Magistrate déléguée en charge des enquêtes publiques du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur. Les pièces du dossier d'enquête seront tenues à la disposition des intéressés, en mairie de La Farlède, au service de l'urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture. Elles seront consultables en ligne sur le site internet de la commune, www.lafarlede.fr, rubrique urbanisme, actualités et consultation du public. Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique, au service urbanisme de la mairie de La Farlède aux jours et heures habituels d'ouverture.

Madame Anne-Sophie PHILIP, commissaire enquêteur, recevra en mairie de La Farlède les :

Lundi 16.02.2026, de 14h00 à 17h00,
Mardi 24.02.2026, de 09h00 à 12h30,
Jeudi 05.03.2026, de 09h00 à 12h30,
Mercredi 18.03.2026, de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00,

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier mis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, service urbanisme, place de la liberté à La Farlède. Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir en mairie de La Farlède (Mairie de La Farlède 140 Place de la Liberté BP 25 83210 LA FARLEDE) , ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : ep-plurevisemodif2@lafarlede.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune. Ils pourront être consultés à la mairie, au service de l'urbanisme et sur le site internet de la commune de La Farlède www.lafarlede.fr pendant un an. Au terme de l'enquête, la modification n°2 du PLU révisé pourra être approuvée par le Conseil Municipal de La Farlède.